

Concours d'accès au Master Spécialisé "Management et Gouvernance du Sport"

L'Institut Royal de Formation des Cadres de la Jeunesse et des Sports organise **du 01 au 03 juillet 2019**, le concours d'accès au Master Spécialisé "*Management et Gouvernance du Sport*", au titre de l'année universitaire 2019/2020.

Nombre de places : 25 places

Conditions de candidature

- Être titulaire d'une Licence ou d'un diplôme équivalent dans les domaines : Entraînement sportif, Management, Economie, Droit, Communication, Gestion des entreprises, Psychologie, Sociologie.
- Avoir une expérience justifiée (vécu et/ou management) dans le domaine du sport.

Dossier de candidature

- Formulaire de candidature (à télécharger sur le site web www.irfc.ma) dûment rempli et signé
- Copie légalisée des diplômes de baccalauréat et de la licence (ou diplôme équivalent) ;
- Copie légalisée des relevés de notes des six semestres de la Licence (ou diplôme équivalent) ;
- Copie légalisée des pièces justificatives du vécu et de la performance sportifs
- Copie légalisée de la carte nationale d'identité.
- Une autorisation de passer le concours pour les candidats fonctionnaires.
- 01 photo d'identité récente, à coller sur le formulaire de candidature

Modalités d'admission

- Présélection sur dossier
- Epreuves écrites de 3 heures (en français)
- Epreuve orale

A l'issue de chaque étape du concours, les candidats sont classés selon la moyenne pondérée des notes obtenues dans les épreuves déjà passées.

Dates importantes

- Lundi 24 juin 2019 avant 15h00 : Dernier délai pour le dépôt des dossiers de candidature
- Mercredi 26 juin 2019 : Publication de la liste des candidats convoqués au concours
- Vendredi 05 juillet 2019 : Publication de la liste des candidats définitivement admis
- Vendredi 06 septembre 2019: Dernier délai pour l'inscription des candidats admis

IMPORTANT :

- Les dossiers de candidature doivent être directement déposés au service des affaires estudiantines, Centre National des Sports Moulay Rachid (CNSMR), km 12, route de Meknès, Salé (à proximité de Dar Sikka), de 9h à 15h.
- La liste des candidats convoqués à l'épreuve écrite et celle des candidats convoqués à l'épreuve orale seront publiées sur le site web (www.irfc.ma). Cette publication est considérée comme étant une convocation à passer l'épreuve.
- La liste des candidats définitivement admis sera publiée sur le site web (www.irfc.ma) et au CNSMR.
- **Pour les candidats fonctionnaires admis au concours, la décision de poursuivre les études à plein temps est obligatoire pour l'inscription.**
- La présence aux cours est obligatoire et le régime d'études n'est pas interne.